



614*01



DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	Gouffette Jean Luc
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	COMMUNE DE QUÉSSOY
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse : N°	Rue Place de la Mairie
	Commune QUÉSSOY
	Code postal 22120
Nature des activités :	collectivité territoriale
Qualification :	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Apus apus Martinet noir	Sites de reproduction : Bâtiment ancien, dont murs en pierres avec cavités accueillant la nidification de l'espèce. 4 sites de reproduction sont concernés
B2 Passer domesticus Moineau domestique	Sites de reproduction : Bâtiment ancien, dont murs en pierres avec cavités accueillant la nidification de l'espèce. 6 sites de reproduction sont concernés
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

L'intervention s'inscrit dans le cadre d'un projet de réaménagement urbain pour la création d'un lotissement et d'une maison des associations.

Suite sur papier libre



QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction des bâtiments accueillant la reproduction du Martinet noir et du Moineau domestique

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Ingénieur écologue

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Du 01/09 au 28/02

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Bretagne

Départements : Côtes-d'Armor

Cantons : Plaintel

Communes : Quessoy

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

- Mesure d'évitement : Conserver un bâtiment accueillant la nidification du Martinet noir et du Moineau domestique; Adapter la période des travaux sur les bâtiments en dehors de la reproduction (du 1/03 au 31/08) ; Conserver les formations arbustives favorables au Moineau domestique.

- Mesure de réduction : Installer des nichoirs artificiels ; Créer des formations arbustives favorables au Moineau domestique ; Planter des essences locales dans les espaces verts et mise en place d'une gestion différenciée.

- Mesures d'accompagnement : Suivre la nidification du Martinet noir et du Moineau domestique après travaux.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Diagnostic biodiversité du site - Rapport d'étude joint au CERFA

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Bilan des travaux et transmission à l'administration. Suivi de la reproduction du Martinet noir, du Moineau domestique et de l'ensemble des espèces d'oiseaux nicheuses sur la zone d'étude, à N (fin des travaux)+1, N+3 et N+5.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Quessoy
le 27.1.2023
Votre signature

Le Maire
Jean-Luc Gouyette

